



Bulletin d'information n° 0016 du 09 / 12 / 2020

Durée d'affichage: 03 mois





JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 9 décembre

Souvent lié à la méconnaissance de la législation, comme de celle des risques encourus Sa lutte est enjeu majeur pour les entreprises et pour ses différents acteurs: dirigeants, collaborateurs, parties prenantes externes

Risque d'ouverture de procédures civiles et pénales

Corruption

Reconduction de ce que l'on a toujours vu pratiquer, sans se poser de question Détournement à des fins privées d'un pouvoir reçu en délégation

Atteinte à l'image de marque et la réputation de l'entreprise

Pas
nécessairement
une volonté
consciente de
corrompre ou
d'accepter d'être
corrompu

Déstabilisation de l'organisation interne & Perte d'emploi



Testez votre connaissance de la lutte anticorruption, de ses dispositifs et des réalités qu'elle recouvre.

7 questions en 3 minutes pour commencer à s'informer et s'impliquer. C'est à vous...

Questionnaire d'auto-évaluation de l'Agence Française Anticorruption (AFA)



En ligne



En version papier ci-dessous

Retrouvez-le sur : www.cote-qhse.com

Questionnaire d'autoévaluation



Diffusion par CÔTE avec accord

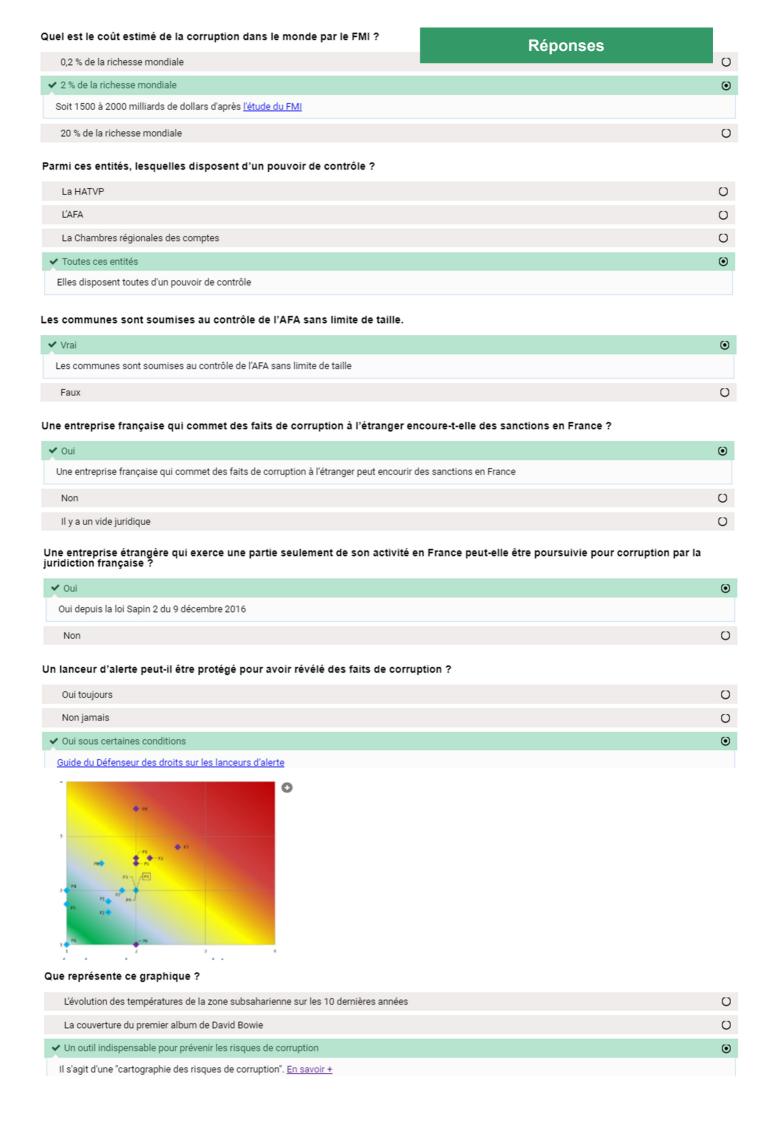
QUESTIONNAIRE

Les questions de ce quizz s'adressent à tous. Testez votre connaissance de la lutte anticorruption, de ses dispositifs et des réalités qu'elle recouvre.

7 questions en 3 minutes pour commencer à s'informer et s'impliquer. C'est à vous...

O Un outil indispensable pour prévenir les risques de corruption

Quel est le coût estimé de la corruption dans le monde par le FMI ?	
O 0,2 % de la richesse mondiale	
O 2 % de la richesse mondiale	
O 20 % de la richesse mondiale	
Parmi ces entités, lesquelles disposent d'un pouvoir de contrôle ?	
O La HATVP	
O L'AFA	
O La Chambres régionales des comptes	
O Toutes ces entités	
Les communes sont soumises au contrôle de l'AFA sans limite de taille.	
O Vrai	
O Faux	
Une entreprise française qui commet des faits de corruption à l'étranger encoure-t-elle des sai	nctions en France ?
O Oui	
O Non	
O II y a un vide juridique	
Une entreprise étrangère qui exerce une partie seulement de son activité en France peut-elle ê juridiction française ?	tre poursuivie pour corruption par la
O Oui	
O Non	
Un lanceur d'alerte peut-il être protégé pour avoir révélé des faits de corruption ?	
O Oui toujours	
O Non jamais	
O Oui sous certaines conditions	
Que représente ce graphique ?	
O L'évolution des températures de la zone subsaharienne sur les 10 dernières années	
O La couverture du premier album de David Bowie	مُ مُ





DATE (1):

CAUSERIE QHSE

Agence / Service :

DUREE (3):

Client :

Site / Affaire :

Page 1 / 2

NB DE SESSION (4):

ORIGINAL A CONSERVER SUR SITE ET / OU EN AGENCE ENVOYER UNE COPIE AU SERVICE QHSE.

ANIMATEUR (6):

ıн	EME (5): Flash QHSE II 00 10 - Journee internation	ale ut		
Su	JETS ABORDES (5):			
	Définition			
	Enjeux & Risques			
	 Test d'auto-évaluation de l'agence français 	se an	ticorruption	
	rest d'adio-evaluation de l'agence français	oc an	licorruption	
Co	MMENTAIRES DES PARTICIPANTS (7):			
	Amélioration des p	perfor	mances QHSE_(8)	
۷°	Situations dangereuses / Presqu'accident / Non- conformité / Dysfonctionnements	Р	ropositions d'action Correctives / Préventives	
-				
	Décision de traitement de la propos	sition	d'action corrective / préventive (9)	
N°	Décision de traitement	N°	Décision de traitement	
14	□ Oui □ Non	N	□ Oui □ Non	
	□ Oui □ Non		□ Oui □ Non	
	□ Oui □ Non		□ Oui □ Non	
То	ute décision de traitement d'une action corrective / préventive sera prise en commun		ntre le Responsable QHSE, le Responsable d'affaire, le Chef d'Agence et autre	
4)	personne d			
	Date(s) à(ux) laquelle(s) s'est déroulée la formation. Durée de la causerie en nombre d'heure(s).	(2) Nom, prénom et signature des personnes ayant été formées. (4) Nombre de session de formation réalisée par l'animateur.		
5) \$	ujet et thèmes évoqués lors de la causerie. (6) Nom, prénom de l'animateur de la causerie			
	Remarques émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.	\	Analyse des observations, remarques et propositions d'amélioration émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.	
9) I	Décision de prise en compte ou non des propositions d'amélioration.	(10)	Emargement obligatoire des personnes présentes à la causerie.	



CAUSERIE QHSE

Client :

Site / Affaire :

Page 2 / 2

FEUILLE DE PRESENCE (10)							
Nom / Prénom	Visa	Nom / Prénom	Visa				